

Transcription



Point de Presse

Conférence de presse spéciale de Monsieur Hédi ANNABI, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.

INTERVENTION DU PORTE-PAROLE PAR INTERIM

Bonjour à tous,

Bienvenue à cette conférence de presse.

J'ai le privilège de céder sans tarder la tribune au Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Hédi Annabi.

DISCOURS DU RSSG

Bonjour, chers amis.

Je m'excuse de ce retard mais nous avons, comme vous le savez, en ce moment la visite de Madame Ann Veneman, le directeur exécutif de l'UNICEF. Nous étions en réunion avec elle. La réunion a duré un petit peu plus longtemps que prévu.

Laissez-moi tout d'abord vous souhaiter une bonne et heureuse année et vous dire que c'est un plaisir de vous retrouver en ce début de l'année.

Le début de l'année constitue un moment propice pour, d'une part, faire le point sur le travail de la MINUSTAH au cours de l'année écoulée et, d'autre part, vous informer de ce que espérons pouvoir accomplir au cours des 12 prochains mois, sur la base des priorités définies par les autorités haïtiennes, et dans le cadre du mandat qui nous a été confié par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Avant de dresser le bilan des actions passées, je souhaiterais tout d'abord vous dire quelle est notre vision du chemin que nous souhaitons parcourir ensemble, avec vous, au cours de l'année 2008.

Notre vœu le plus cher est que l'année qui s'ouvre soit celle du partenariat.

Le partenariat, comme la paix, ne se décrète pas. Pour être réel et durable, il doit s'installer dans les cœurs et dans les esprits. Il doit aussi être soutenu par une volonté politique constante.

Ce partenariat, tel que nous le voyons, a trois dimensions :

- la première, c'est le partenariat entre Haïtiens, entre tous les Haïtiens,
- la deuxième dimension, c'est le partenariat entre les Haïtiens et la communauté internationale,
- la troisième, c'est le partenariat au sein de la communauté internationale.

Examinons d'abord le partenariat ente Haïtiens

Notre message au peuple haïtien est le suivant : la survie du processus de stabilisation et sa consolidation dépendent d'abord, et avant tout, des Haïtiens eux-mêmes. La clé de la réussite ou de l'échec de la stabilisation est entre leurs mains. Sans partenariat entre les Haïtiens, rien ne sera possible.

Le partenariat entre Haïtiens, c'est d'abord le partenariat entre les pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire.

Je profite de cette occasion pour saluer les efforts que les membres du Parlement haïtien – députés et sénateurs réunis – ont déployés au cours de l'année 2007 pour jouer un rôle positif dans la résolution des problèmes les plus urgents du pays : je voudrais mentionner, en particulier, l'adoption des trois lois qui vont servir de fondement à la réforme du système judiciaire.

Cette volonté de coopération et de dialogue devrait se poursuivre dans la préparation et la conduite des élections sénatoriales qui doivent avoir lieu prochainement. Nous espérons que ces élections marqueront une étape supplémentaire dans le processus démocratique qui a abouti, en 2006, à l'élection du Président de la République, et à la mise en place du Gouvernement actuel et des deux chambres du Parlement.

Le partenariat entre Haïtiens, c'est également la participation active de l'ensemble des composantes de la société : secteur public, secteur privé, société civile, milieu des affaires, organisations non gouvernementales, associations caritatives et religieuses, artistes, intellectuels et bien sûr journalistes : en d'autres termes, tous les Haïtiens et toutes les Haïtiennes et, ceux d'ici et ceux de la diaspora.

Votre devise nationale est, me semble-t-il, la meilleure feuille de route possible. Comme cette devise le dit : l'Union fait la Force !

Examinons maintenant le partenariat entre les Haïtiens et la Communauté Internationale.

A travers la présence de la MINUSTAH, la communauté internationale reste déterminée à appuyer le Président Préval, à travailler avec le Gouvernement et, d'une manière générale, à œuvrer en faveur de la stabilisation et de la consolidation de la paix en Haïti. Mais, pour réussir, les efforts de la MINUSTAH et de la communauté internationale doivent s'inscrire dans le cadre d'un véritable partenariat avec nos amis haïtiens.

C'est dans cet esprit que nous envisageons, au cours de l'année 2008, de poursuivre notre collaboration avec la Police nationale haïtienne (PNH), pour maintenir la sécurité et la renforcer. Nous allons également appuyer les efforts du Gouvernement pour améliorer la sécurité dans les régions frontalières et promouvoir une gestion intégrée des frontières. Dans ce but, et en réponse aux priorités du Gouvernement, nous avons établi une présence aux quatre principaux points de passage de la frontière terrestre – à savoir, Ouanaminthe, Bella-dère, Malpasse et Anse-à-Pitres. Ce déploiement initial sera complété, dans un deuxième temps, par une présence accrue dans les ports, et un peu plus tard, dans un troisième temps, par le déploiement d'une composante maritime.

Le but de ces déploiements est d'aider le Gouvernement dans ses efforts pour établir l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire, pour assurer le contrôle du passage des biens et des personnes et, plus généralement, pour promouvoir l'ordre dans les régions frontalières. Ces efforts devraient favoriser un accroissement des recettes douanières. Il faut cependant souligner qu'il s'agit d'une présence limitée, dont l'efficacité devrait être renforcée par les efforts des pays de la région qui ont, bien évidemment, un rôle important à jouer dans le contrôle des trafics illicites, qu'il s'agisse d'armes, de munitions ou de drogue.

Nous allons également cette année, poursuivre nos efforts pour soutenir le renforcement des institutions étatiques, et en particulier celles qui sont de nature à renforcer l'Etat de droit. Nous continuerons à collaborer avec les autorités haïtiennes dans leurs programmes de formation et de perfectionnement de la PNH. Il est prévu par exemple, qu'un millier de policiers supplémentaires seront formés en 2008. La communauté internationale a également pris l'engagement de financer la rénovation de 50 commissariats au cours de cette année. En outre, les bailleurs de fonds ont promis de soutenir l'extension de l'académie de police et l'amélioration de l'infrastructure portuaire aux Cayes.

Il est essentiel que ces progrès soient accompagnés par des efforts pour renforcer le système judiciaire – il s'agit là d'une priorité que le Président Préval a personnellement soulignée lors de son message à la Nation, aux Gonaïves, le 1er janvier. Au cours de l'année 2008, nous appuierons donc les efforts du Gouvernement pour renforcer le Ministère de la Justice, pour ré-ouvrir l'Ecole de la Magistrature, et pour établir le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Nous espérons de même soutenir les efforts des autorités haïtiennes pour répondre aux besoins du système pénitentiaire qui revêtent un caractère d'urgence, tant du point de vue sécuritaire que du point de vue des droits fondamentaux de la personne humaine.

L'engagement des bailleurs de fonds continuera à être indispensable pour réaliser des progrès tangibles dans tous ces domaines.

L'instauration d'un partenariat efficace entre nos amis Haïtiens, la MINUSTAH et les bailleurs de fonds est essentielle pour favoriser une amélioration concrète du niveau de vie des Haïtiens, et notamment de celui des plus défavorisés.

Il faut cependant reconnaître que, quelle que soit sa bonne volonté, la MINUSTAH n'a ni le mandat, ni les ressources nécessaires pour régler les problèmes fondamentaux que sont la création d'emplois, l'alimentation, la santé, l'éducation et, plus généralement, l'amélioration du niveau de vie de la population. La réponse à ces questions dépend de l'accroissement des investissements et de la relance de l'économie. Mais si nous continuons à travailler en partenariat pour renforcer la stabilité politique, pour instaurer l'Etat de droit et combattre la corruption, nous pouvons ensemble créer un environnement propice à l'avènement d'un avenir meilleur pour tous.

Il s'agit là d'un processus à moyen et à long-terme et je suis très conscient de la situation difficile que continuent de vivre beaucoup de nos amis haïtiens. Mais, en même temps, je crois que Haïti est sur la bonne voie : je crois

comprendre que l'économie a connu, au cours de l'année 2007, un taux de croissance de 3 à 3,5 pour cent. Je suis convaincu que ce beau pays peut continuer à progresser et à regarder l'avenir avec confiance, si chacun assume sa part de responsabilité.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel aux Haïtiens de la diaspora afin qu'ils mettent leurs multiples talents au service du développement d'Haïti. Leur engagement permettrait également d'attirer davantage d'investissements étrangers.

L'excellente coopération entre la MINUSTAH et les Autorités haïtiennes a permis de réaliser des actions concrètes en 2007.

Je ne vais pas dresser un bilan exhaustif. Je voudrais seulement citer quelques exemples, de ce que la MINUSTAH a pu faire au cours de l'année passée.

- Grâce à une étroite collaboration entre les autorités haïtiennes et la Police Nationale d'Haïti (PNH), les quartiers de Port-au-Prince qui étaient considérés comme des « zones de non-droit » sont passés en 2007 sous le contrôle du Gouvernement. Les chefs de gangs ont été arrêtés ou mis hors d'état de nuire. Leurs organisations criminelles ont été démantelées.

- La situation sécuritaire s'est, sans nul doute, nettement améliorée. Certes, les kidnappings constituent encore un défi important, mais les statistiques montrent qu'en 2007 le nombre de prises d'otages a subi une forte réduction par rapport à l'année précédente. En effet, nous avons recensé 227 cas d'enlèvements en 2007 contre 500 en 2006. Quant au nombre de victimes, il est passé de 722 en 2006 à 262 en 2007.

- En 2007, grâce au partenariat entre la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti, un total de 627 nouveaux policiers haïtiens ont rejoint les rangs de la PNH et contribuent désormais, de jour comme de nuit, au maintien de l'ordre à Port-au-Prince.

- En 2007, la MINUSTAH a exécuté 160 projets à impact rapide (QIPS), qui ont notamment permis de réhabiliter des écoles, d'apporter de l'électricité à des bâtiments publics et à des villages, de rénover des commis sariats et une partie de l'immeuble qui abrite le Sénat, d'équiper des centres de santé communautaires, de construire ou de réparer des routes et des parcs publics, de financer des projets d'évacuation des eaux usées, de fournir de l'eau potable, de construire ou de réparer des citernes ou des châteaux d'eau, et d'offrir des fournitures et matériels pour une centaine de municipalités et d'élus locaux.

La MINUSTAH, en collaboration avec les autres agences du système des Nations Unies et les Autorités haïtiennes, a également apporté une contribution importante pour répondre aux besoins des victimes des inondations et alléger leurs souffrances.

J'ai évoqué la nécessité d'un partenariat entre Haïtiens, puis celle d'un partenariat entre les Haïtiens et la communauté internationale.

La troisième dimension du partenariat c'est le partenariat au sein même de la communauté internationale.

En effet, il faut que les membres de la communauté internationale travaillent en partenariat et qu'ils agissent de manière concertée, afin de maximiser l'impact de l'assistance qu'ils apportent au renforcement des institutions et au développement économique et social d'Haïti.

Chers amis, avant de conclure cette présentation, permettez-moi d'aborder la question de la conduite et du comportement des membres du personnel de la MINUSTAH.

La MINUSTAH est en Haïti pour aider le peuple haïtien. Son personnel a le devoir et l'obligation de s'abstenir de tout acte qui pourrait entacher la confiance dont nous jouissons auprès de la population. Dans son ensemble, notre personnel fait preuve d'un comportement honorable. Mais je suis parfaitement conscient du fait qu'il peut arriver, au sein de toute organisation humaine, que des individus se livrent à des actes répréhensibles ou commettent des abus.

Je tiens à vous assurer qu'en 2008, la MINUSTAH continuera à appliquer les mesures les plus strictes dans tous les cas de violation des règles de discipline et de conduite des Nations Unies. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour veiller à ce que notre politique de « tolérance zéro » soit rigoureusement appliquée et respectée.

Je suis convaincu, pour conclure, que nous pouvons continuer, ensemble, à réaliser des progrès significatifs, notamment dans les domaines de la sécurité, de la gestion des frontières, des réformes de la police, de la justice et du système pénal, et du renforcement des capacités de l'Etat. Car, c'est seulement ensemble, en travaillant en partenariat, que nous réussirons.

Comme je le disais au début de mon intervention, notre souhait est que l'année 2008 soit celle du partenariat. La réussite est à ce prix.

Nou swete pou ane 2008 la tounen yon ane kote tout moun ap mete men ansanm pou defann koz Ayiti a.

Se konsa pou n gen batay la

Je vous remercie de votre attention.

Mèsi anpil.

Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

QUESTIONS / RÉPONSES

1-Cinq employés de la MINUSTAH seraient impliqués dans une affaire de corruption. L'information a été rapportée par le Washington Post et Le Monde. Pourrait-on avoir les noms de ces employés concernés ? Ensuite, est-ce qu'une enquête a été diligentée dans le cadre de ce dossier ?

Absolument. Comme je vous l'ai dit, notre politique est une politique de tolérance zéro. Donc, dès que des allégations sont parvenues à notre attention à ce sujet, une enquête a été menée et les conclusions de cette enquête ont été remises au Département des opérations de maintien de la paix à New-York. Ce département a approuvé les recommandations et les mesures disciplinaires prévues par les enquêteurs et, sur cette base, le dossier a été transmis au Bureau des ressources humaines qui doit, après consultation du Secrétaire général, prendre les décisions disciplinaires qui s'imposent. Ce que je peux vous dire, c'est qu'aucun de ceux à l'égard desquels des allégations ont été formulées ne travaille plus aujourd'hui au sein des services d'achat de la MINUSTAH. Donc, nous avons pris des mesures conservatoires pour faire en sorte que, s'il y a eu des malversations, celles-ci ne puissent pas continuer.

2-Et les noms de ces cinq personnes impliquées dans cette affaire ?

Je ne pense pas que ce soit utile. D'ailleurs, je n'ai pas communication du rapport. Lorsque le Secrétaire général aura pris les décisions nécessaires et que le rapport sera rendu public, nous vous communiquerons les noms.

3-Est-ce que vous pouvez nous parler un peu de l'évolution de l'enquête qui a été ouverte sur le cas des soldats sri lankais impliqués dans des cas d'abus sexuels dans le pays. Nous savons aussi que le gouvernement haïtien avait manifesté la volonté de participer à l'enquête. Est-ce que ce désir est comblé aujourd'hui ?

Comme vous le savez, dans ce cas, il y a eu aussi une enquête. Des allégations ont été formulées à l'égard de certains membres du contingent sri-lankais. Sur la base des informations préliminaires que nous avons reçues du Bureau des services du contrôle interne, nous avons rapatrié 108 membres du contingent sri-lankais et trois officiers supérieurs parce que nous estimons que la chaîne de commandement est aussi responsable de ce qui se passe sous ses ordres. Le Bureau des services du contrôle interne a maintenant terminé son rapport. Il a remis ce rapport aux autorités du Sri Lanka qui ont entamé des procédures de Cour martiale et sont en train de traduire en justice les personnes concernées. Le Bureau des services du contrôle interne nous a dit que, pour l'instant, vu le stade auquel est parvenue la procédure judiciaire, il ne serait pas opportun, à ce stade, de communiquer le rapport parce que cela pourrait porter préjudice au processus judiciaire en cours. Dès que le Bureau du service de contrôle interne jugera opportun de communiquer le rapport, les autorités haïtiennes le recevront sur la base d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui lui donne le droit, comme à tout autre pays membre de l'Organisation, de prendre connaissance de ce rapport.

4-Je félicite la MINUSTAH pour son travail. Je félicite la MINUSTAH qui se dit prête à continuer à soutenir le peuple haïtien, via les institutions du pays. Cependant, je me demande si les agents de la MINUSTAH, dans le cadre de leurs patrouilles, sont obligés de bloquer certaines routes étroites et

certaines espaces de circulation au point de compliquer la situation d'embouteillage qui prévaut à Port-au-Prince ?

En Anglais, les gens disent qu'on ne peut pas avoir son gâteau et le manger aussi. On ne peut pas demander l'amélioration de la sécurité et un meilleur contrôle des kidnappings et, en même temps, suggérer qu'il ne peut pas y avoir de points de contrôle, de check-points et de dispositif sécuritaire autour de la ville. Je peux vous assurer que si la sécurité était parfaite, nous serions les premiers à vouloir supprimer les check-points et à vouloir adopter un profil beaucoup plus bas. Mais le dispositif qui a été mis en place à partir de mi-décembre et qui va rester en place jusqu'à la mi-janvier est un dispositif qui a été discuté en détail et convenu avec la Police nationale d'Haïti. Nous avons renforcé notre profil, c'est vrai, mais c'est pour répondre à la demande de nos collègues de la police haïtienne qui souhaitent avoir un meilleur contrôle de la sécurité pendant la période sensible des fêtes et essayer de contenir ce phénomène des kidnappings. Voilà les raisons pour lesquelles il nous arrive parfois peut-être d'imposer certaines contraintes en ville pour les besoins de la sécurité.

5-Pour 2008, la MINUSTAH mettra le cap sur une collaboration plus accrue avec la PNH, qu'est-ce qui explique ce choix stratégique de la MINUSTAH ?

Je crois que vous allez un peu au-delà de ce que j'ai dit. Nous allons, en 2008, poursuivre la mise en œuvre du programme de réforme de la police. C'est un des aspects important de notre mandat. Mais nous avons d'autres actions prioritaires aussi importantes, qui sont, je les ai mentionné : la réforme du système judiciaire, le renforcement du système judiciaire qui est une priorité fondamentale soulignée par le président Préval lui-même. Nous allons également continuer à appuyer nos amis haïtiens dans la réforme du système pénitentiaire et l'amélioration des conditions des détenus. Et nous allons, en réponse aux priorités définies par les autorités haïtiennes et avec l'accord du Conseil de sécurité, entreprendre un programme de sécurisation des frontières et de mise en place d'une gestion intégrée des frontières.

Nous espérons à travers ce travail améliorer les recettes de l'État. Nous avons une série de priorités. Le travail que faisons avec la police est une de ces priorités. Les autres ont aussi importantes, nous allons essayer de mener ce travail conformément aux priorités définies par nos collègues haïtiens et par le Conseil de sécurité.

6-Votre discours est axe sur le partenariat, un partenariat tridimensionnel. Est-ce que cela voudrais dire, d'après vous, qu'il n'y a jamais eu de partenariat entre ces acteurs là ?

Bien entendu nous travaillons en collaboration avec les autorités haïtiennes depuis le début. Mais ce que je voulais souligner dans ma présentation, c'est le fait que ce partenariat est peut être maintenant, plus nécessaire que jamais.

Il est important pour faire face aux défis qui nous attendent. Il est important que les Haïtiens travaillent ensemble, parce que, sans cela, c'est difficile de réussir. Il est important que nous travaillions en partenariat renforcé, amélioré, plus étroit, avec nos amis haïtiens. Il est important que la communauté internationale travaille de manière plus proche encore avec nos amis haïtiens et qu'au sein même de la communauté internationale, la coordination et la coopération soit aussi renforcée.

Je voulais donc souligner l'importance de cet objectif car c'est à travers le partenariat, à mon avis, que nous pouvons créer les conditions de la réussite.

7-Nous savons que la MINUSTAH vient de déployer des troupes sur la frontière haïtienne et dominicaine. Ce que j'aimerais savoir, c'est combien de militaires sont déployés sur la frontière et comment sont-ils répartis ? Et quels sont les rapports avec les militaires dominicains qui y sont aussi ?

Nous avons déployé l'équivalent de ce qu'on appelle un peloton à chacun des quatre points frontaliers que j'ai mentionné, c'est-à-dire entre trente et quarante militaire sur chaque position, accompagnés d'un certain nombre de membres de la police des Nations Unies, environ une demi-douzaine de policiers pour chaque poste.

Et cette présence de la MINUSTAH, de militaires et de policiers, a bien entendu pour objectif de travailler en appui et en collaboration étroite, mais surtout en appui, à la Police nationale d'Haïti.

L'objectif, c'est d'améliorer la sécurité aux frontières et de créer un environnement dans lequel la Police nationale haïtienne, les autorités de l'immigration et de la douane peuvent mieux faire leur travail, et le faire dans un climat sécurisé.

Nous espérons aussi que notre présence servira de dissuasion à l'égard des trafics possibles et qu'elle permettra, en professionnalisant et en améliorant la gestion des frontières, de générer des ressources supplémentaires pour l'État haïtien qui sont, comme vous le savez, nécessaires pour améliorer les conditions de vies des populations. Donc voilà l'objectif principal : c'est améliorer la sécurité, améliorer la gestion des frontières et, encore une fois, en appui au travail que font nos collègues et nos amis haïtiens.

Vous avez parlé de la République Dominicaine. Bien entendu, une frontière se gère en coopération. La gestion d'une frontière nécessite le dialogue et la coopération entre les pays concernés quels qu'ils soient. J'étais encore

avant-hier à Malpasse, avec le Secrétaire d'Etat Joseph Luc Eucher, pour examiner les conditions de cette présence à la frontière et nous avons pu constater que le climat entre le personnel responsable des deux côtés de la frontière est un climat de coopération et d'entente.

Je me suis rendu en République Dominicaine moi-même pour rencontrer les autorités à la mi-décembre pour les informer du déploiement - qui commençait à ce moment là - et pour leur expliquer la manière dont nous allons opérer : recueillir des renseignements sur la manière dont eux-mêmes opèrent de leur côté de la frontière, pour leur suggérer, ce qu'ils ont accueilli favorablement, que nous mettions en place, que nous renforçons les mécanismes de coordination et de dialogue entre les autorités haïtiennes, nous-mêmes, et les responsables dominicains de l'autre côté de la frontière.

Je peux vous dire qu'ils ont accueilli cette initiative très favorablement et qu'ils considèrent qu'une meilleure gestion de la frontière de ce côté sert aussi leurs intérêts.

8-On aimerait savoir M. Annabi, quelle est la finalité de tous ces supports de la MINUSTAH à la République d'Haïti ? Puisque vous venez de dire qu'Haïti est sur la bonne voie, avec un taux de croissance de 3,5% sur le plan économique, est-ce que vos contributions à Haïti et le partenariat dont vous parlez entre Haïti et la communauté internationale sont dans le seul but de permettre à la MINUSTAH de s'éterniser beaucoup plus en Haïti ?

La MINUSTAH, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire n'a aucune intention de s'éterniser. Son objectif, son souhait, ce vers quoi tend tout le travail que nous faisons, c'est d'aider à créer un environnement, une situation, qui permettra à la MINUSTAH de partir et de faire en sorte que cela soit la dernière opération de maintien de la paix en Haïti.

9-Monsieur Annabi, vous avez fait état des réalisations de la MINUSTAH au cours de l'année 2007 et pour cette année qui a commencé il y a quelques jours, vous allez plancher, vous dites, sur le contrôle des frontières, et vous allez poursuivre le programme de professionnalisation de la police et de la justice. Si on considère le travail qui a été réalisé en 2007 et ce qui reste à accomplir, peut-on dire que la MINUSTAH doit rester en Haïti au delà de 2008 ou 2009 approximativement ?

Vous savez comme moi que même si il y a eu des progrès mais il reste beaucoup à faire, ceci dit que ce n'est pas à moi de décider si la MINUSTAH doit rester ou si elle doit partir.

La MINUSTAH est ici à la demande de l'Etat haïtien et avec l'accord du Conseil de sécurité. Le jour ou l'un des deux partenaires, l'Etat haïtien ou le Conseil de sécurité, en décidera autrement, la MINUSTAH partira.

10-Pardonnez-moi, mais vous avez une évaluation de ce qui a été déjà faite, compte tenu de cette évaluation et compte tenu de ce qui doit être fait au cours de l'année 2008, comme chef d'équipe, vous pouvez vous faire une idée du travail à accomplir et delà, projeter une échéance ?

Vous semblez y tenir beaucoup.

Vous savez, nous sommes engagés dans un programme en collaboration étroite avec nos amis haïtiens.

Nous sommes engagés dans un programme de réforme de la Police Nationale, qui est un programme qui s'étend sur cinq ans. Et nous abordons la deuxième année de la mise en œuvre de ce programme.

Nous allons entamer en appui aux autorités haïtiennes, la mise en œuvre d'un programme de réforme du système judiciaire, maintenant que les trois lois sont adoptées. C'est un programme qui doit s'étendre sur trois ans minimum.

Nous avons un accord avec nos amis haïtiens sur la mise en œuvre d'un programme de réforme du système pénitentiaire qui lui aussi est un programme qui s'étend sur trois ans.

Et nous commençons cette année avec nos partenaires haïtiens un travail pour améliorer la sécurité aux frontières et essayer de promouvoir la mise en place d'un programme de gestion intégrée des frontières. Là aussi c'est un travail qui seulement commence il va falloir définir ce programme, de manière plus précise, dans son contenu et sa durée.

Donc, tous ces chantiers vous donnent une idée du travail qui est encore nécessaire pour lequel je pense que la présence de la MINUSTAH peut être utile. Mais cette présence ne doit pas être vue comme une présence statique. Cette présence doit être revue périodiquement.

C'est le sens des réunions du Conseil de sécurité qui examinent périodiquement le mandat. Cette présence doit être revue périodiquement, adaptée à la réalité, et réduite au fur et à mesure que la capacité de nos amis haïtiens dans ces divers domaines augmente.

Je pense que notre présence est encore justifiée pour mener à bien ces différents chantiers, ces différents programmes et réformes sur lesquels nous travaillons ensemble.

Mais je ne vois pas une présence statique ou constante.

Je vois une présence qui doit évoluer en fonction des besoins réels du pays, tels qu'exprimés par le gouvernement et les autorités haïtiennes.

11-Donc vous êtes encore la sur terrain pour au moins quatre ans si je comprends bien ?

Je crois que j'en ai assez dit. Je vais vous laisser tirer vos propres conclusions.

12-Monsieur Annabi, certaines voix s'élèvent assez régulièrement, au Parlement notamment, pour demander la remise sur pieds des ex-Forces armées d'Haïti, qui constituent d'ailleurs une des composantes de la force publique prévue par la Constitution d'Haïti. Vous soulignez assez souvent la priorité que constitue le travail que vous faites avec la Police Nationale d'Haïti mais vous ne parlez jamais de l'autre composante de la force publique haïtienne. La MINUSTAH est-elle d'avis qu'Haïti n'a plus besoin d'être doté à nouveau de sa propre force militaire ?

C'est, franchement, une question qui relève directement de la souveraineté haïtienne.

Je ne pense pas que l'on doive s'immiscer dans ce domaine.

Comme vous le savez, le président Préval a créé une commission de réflexion sur ce sujet, sur la question de savoir s'il faut, s'il est nécessaire, d'avoir une armée nationale aux côtés de la police ou pas.

Attendons de voir ce que cette commission en toute souveraineté va conclure.

Comme vous le savez, nous avons vu des expériences diverses à travers le monde : il y a des pays qui estiment qu'il est nécessaire d'avoir une armée comme il y a des pays qui ont estimé qu'ils pouvaient très bien se passer d'une armée lorsqu'ils n'ont pas à faire face à des menaces évidentes dans leur région ou dans leur voisinage.

Je crois toutefois que c'est une question que nos amis haïtiens doivent résoudre eux-mêmes et, encore une fois, attendons de voir ce qui va sortir de cette commission de réflexion.

13-Dans le cadre de la lutte contre le narcotrafic, des informations laissent croire que la MINUSTAH a découvert des pistes d'atterrissage clandestin dans le Sud du pays. Pouvez-vous nous en parler d'avantage ?

Je n'en suis pas, à ce stade de mon séjour ici, un expert de la question.

On me dit qu'Haïti est utilisé comme un point de transit pour le trafic de la drogue.

Et on me dit qu'il y aurait un certain nombre de pistes qui sont utilisées pour importer de la drogue.

Je sais, d'après ce que m'ont dit mes collègues, que lorsque la MINUSTAH découvre l'existence de ces pistes, il lui est arrivé, après consultation des autorités haïtiennes, de détruire certaines de ces pistes qui sont malheureusement, me dit-on, parfois reconstruites ou réaménagées par les gens qui souhaitent les utiliser. Mais je ne pas vous en dire plus à ce stade. Comme vous le savez, nous continuerons à appuyer nos amis haïtiens pour combattre ce fléau. Il nous est arrivé, chaque fois que nous avons eu des informations précises, d'appuyer la PNH dans des opérations qui ont abouti parfois, comme c'était le cas l'été dernier à la saisie de plus de 450 kilos de cocaïne. Mais nous n'avons pas, bien entendu, la capacité, ni les moyens, ni le mandat de prétendre que nous allons totalement supprimer le trafic de drogue dans ce pays. Cet effort d'ailleurs ne relève pas simplement des autorités haïtiennes.

Je pense qu'il doit inclure les pays voisins, les pays de la région dont certains ont des moyens de renseignement beaucoup plus sophistiqués que ceux qui existent ici et qui ont donc un rôle à jouer pour faire cause commune contre ce fléau.

Merci beaucoup à tous. A la semaine prochaine.

Contact media :

Mamadou Bah, Porte-parole par intérim

de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

Téléphone fixe : (509) 244 20 50 – extension ou poste 6059

Portable : (509) 458-0178

E-mail : bahm@un.org,